





Accompagnement aux personnes Commerce Hôtellerie – Restauration

Madame, Monsieur,

Vous trouverez dans ce document l'organisation retenue pour procéder à l'inscription des futurs élèves de Seconde au lycée Camille Claudel de Mantes-la-Ville.

Horaires d'accueil :

Les familles et leurs enfants seront reçues pour procéder à l'inscription et dans le respect des gestes barrière le :

- Vendredi 03 juillet de 9h à 12h et de 13h à 18h
- Samedi 04 juillet de 9h à 13h
- Lundi 06 juillet de 9h à 12h et de 13h à 18h

❖ Documents à apporter :

Le dossier d'inscription au lycée Camille Claudel est disponible sur le site du lycée depuis le mercredi 1^{er} juillet 13h. Il est possible de le **télécharger et de l'imprimer** pour nous l'apporter avec <u>les pièces justificatives demandées</u> :

- Photocopie du livret de famille (en entier)
- Fiche d'inscription à la demi-pension et chèque ou chèque de banque de 10€ minimum à l'ordre de l'Agent Comptable du lycée Camille Claudel Pas d'espèces acceptées.
- Attestation de restauration scolaire envoyée par la CAF
- Photocopie des pages de vaccinations dans le carnet de santé
- Fiche d'urgence à compléter avec le plus grand soin
- Photocopie de la carte nationale d'identité (recto et verso)
- Photocopie de la carte vitale de l'élève ou attestation d'affiliation à la Sécurité Sociale
- Trois bulletins trimestriels de l'année de 3ème ou de 1'année en cours
- Une photo d'identité
- Attestation d'assurance scolaire pour l'année 2020/2021 (pour les filières AEPE et ASSP)
- Exeat (certificat de fin de scolarité) du précédent établissement

Si cela n'est pas possible, les familles peuvent venir au lycée aux horaires indiqués avec les pièces justificatives afin de compléter le dossier sur place ou bien simplement retirer le dossier pour nous le remettre à un autre moment (dans le respect des horaires d'accueil prévus).

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Tout dossier incomplet sera refusé.
- Si le délai d'inscription n'est pas respecté, la place sera considérée comme vacante et donc attribuée à un autre élève. En cas d'empêchement, il est impératif de prévenir immédiatement le lycée.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire ou tout besoin d'aide.

20 rue de la Lyre 78711 Mantes-la-Ville – Teephone : 01 34 97 92 10 – Fax : 01 34 97 92 15 Courriel : <u>0783533s@ac-versailles.fr</u> Site Internet : <u>www.lyc-metiers-mantes.ac-versailles.fr</u>